

COMMUNIQUE DE PRESSE

<u>L'Association des Maires du Loiret dit NON aux ponctions budgétaires</u> <u>des collectivités territoriales</u>

<u>Loi de finances :</u> Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une ponction inédite de 8.75 milliards d'euros sur les collectivités :

- Ponction de 800 millions d'euros de FCTVA;
- Gel du montant de la fraction de TVA à hauteur 1,2 Md€
- Prélèvement de 3 milliards d'euros sur les grandes collectivités ;
- Hausse massive de 1.3 milliard d'euros des cotisations retraite des employeurs publics territoriaux;
- Baisse des dotations de 500 millions d'euros avec le gel de la DGF, de la DETR, de la DSIL;
- Coupe du fonds vert de 1.5 Md d'euros ;
- Réduction du fonds dédié aux activités périscolaires à hauteur de 40 millions d'euros.

...

Ces mesures sont injustes :

- Les collectivités votent leurs budgets à l'équilibre et ne peuvent emprunter que pour investir;
- La dette de l'Etat a explosé alors que celle des collectivités est stable. Depuis 30 ans, la dette
 des collectivités a même légèrement baissé puisqu'elle est passée de 9,2% du PIB à 8,9% du
 PIB. D'ailleurs les collectivités vont devoir recourir à l'emprunt pour achever les chantiers
 engagés avant cette décision brutale;
- Les mesures proposées renforcent à nouveau le centralisme d'Etat, qui est un facteur de contreperformance. Rien que sur la DGF, qui est censée appartenir aux collectivités, l'Etat a prélevé, depuis 2010, 71 milliards d'euros sur les communes et intercommunalités. Pour quel résultat ? La dégradation des comptes publics. Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Ces mesures sont dangereuses :

- Elles risquent de casser l'investissement (routes, écoles, équipements sportifs, etc.), qui bénéficie prioritairement à des TPE/PME qui font la vitalité de l'activité économique ;
- Elles vont mettre en panne les actions en faveur de la transition écologique, dont le succès passera par des solutions locales adaptées à chaque territoire ;
- Elles vont nuire au fonctionnement des services publics locaux et donc creuser les inégalités ;
- Elles finiront par dégrader les comptes publics par leur effet récessif.



NOS PROPOSITIONS POUR REDUIRE LE DEFICIT PUBLIC:

<u>Les maires font depuis longtemps des propositions pour rompre la spirale de creusement des</u> déficits et de perte de confiance dans les institutions publiques :

- Mettre un terme à cette tendance qu'ont nos gouvernants à centraliser. L'Etat doit se concentrer sur ses missions fondamentales, au premier rang desquelles la sécurité, et laisser les collectivités faire le reste ;
- Lutter contre les normes qui entravent l'action publique et supprimer toutes les normes inutiles qui entrainent des coûts considérables pour les collectivités (+1.6milliard d'euros en 2023, 2.5milliards en 2022);
- Redonner de l'autonomie fiscale, vecteur de responsabilité et subsidiarité ;
- Respecter le principe de subsidiarité ascendante : tout ce qui peut être traité localement doit être traité localement ;
- Appel à la concrétisation d'une réelle décentralisation et retrouver de la liberté individuelle et donc de la liberté d'action. Seule la liberté locale peut rétablir la performance publique et le lien civique.

En conclusion et à rebours des discours stigmatisant les collectivités et leurs élus, tenus par l'Exécutif pour responsables de ce qui renvoie aux échecs de l'Etat, l'Association des Maires du Loiret souhaite mettre en lumière le travail réalisé au quotidien par les communes, et la nécessité pour l'Etat de faire confiance aux collectivités, en les libérant de la bureaucratie et en leur donnant les moyens d'agir.

<u>Dans cette période d'incertitude, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité et un repère pour les Français.</u>

Elles font fonctionner les services publics de proximité et démontrent, par leur action pragmatique, innovante et efficace au quotidien, que l'échelon local est porteur de solutions pour le pays. Il est essentiel de libérer leur capacité d'agir, en les débarrassant de la bureaucratie excessive qui entrave leur action, et en leur laissant les moyens financiers de le faire.

Nous appelons au respect de l'action des maires et Présidents d'intercommunalités qui sont les garants d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population.

Les attaques répétées de l'Exécutif envers les maires, accusés d'être responsables de la dégradation des comptes publics, de freiner la construction de logements, ou d'artificialiser excessivement les sols, sont malvenues et contreproductives.



Elles détournent l'attention des vrais enjeux, tels que la nécessité de remédier à la dérive des comptes de l'Etat et des comptes sociaux, ou de libérer les contraintes qui pèsent sur l'action des collectivités.

Affaiblir le pouvoir d'action des communes et des intercommunalités, étouffer les départements c'est risquer la récession, mettant en péril à la fois les politiques publiques essentielles au développement de nos territoires et la performance économiques des entreprises.

Pour ces raisons, l'Association des Maires du Loiret exprime son opposition ferme aux ponctions financières annoncées dans le cadre de l'examen du PLF 2025, <u>qui ne sont pas des économies mais des prélèvements sur les finances des collectivités locales</u>, et en appelle à une véritable décentralisation qui permettra de retrouver de la performance publique pour assainir les comptes publics et permettre aux communes d'agir au service des habitants.

Les maires ne demandent pas de faveurs. Ils demandent simplement de pouvoir remplir leur mission, celle pour laquelle ils ont été élus.

Une délégation d'élus du Loiret se rendra au Congrès des Maires de France le 20 novembre prochain.

Ce Congrès sera un moment décisif pour :

- Affirmer le rôle essentiel des communes pour la démocratie
 - Demander à l'Etat de mettre de l'ordre dans ses comptes
- Défendre les services publics locaux indispensables, dont les habitants ne supportent plus de voir la dégradation dans le pays
- Réclamer de vraies économies qui passent par la subsidiarité, c'est-à-dire la responsabilité et la liberté locale
- Rappeler, « les communes... heureusement », thème de ce 106ème Congrès des Maires de France !

Contact presse AML: Nathalie Fombonne - nfombonne@aml45.asso.fr - 02 38 54 54 42

